

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 16 avril 2024

04.2024-20	PATRIMOINE - VRD Marché à procédure adaptée « Travaux d'entretien des bassins d'orage situés sur les parcs d'activités de Clisson Sèvre et Maine Agglo sur la période de juillet-août 2024 »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la nécessité d'entretenir les bassins d'orage sur la période d'été,

CONSIDERANT l'échéance du marché d'entretien des espaces verts des bassins d'orages arrivée à terme le 31 mars 2024 et dans l'attente du prochain marché qui sera notifié le 02 septembre 2024, il convient d'engager ces travaux pour 2 mois sur la période juillet-août.

CONSIDERANT le devis n° C24/0123E du 15 avril 2024 soumis par la société ESATCO Gétigné BIOCAT, sise 3 chemin des Haies à Gétigné (44190), pour les travaux d'entretien des bassins d'orage sur la période de juillet-août 2024 et que BIOCAT dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer le devis avec la société ESATCO Gétigné BIOCAT, sise 3 chemin des Haies à Gétigné (44190) pour les travaux d'entretien des bassins d'orage sur la période de juillet-août 2024, pour un montant de 4 919,00 € HT, soit 5 902,80 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »